MINISTERE DE LA COMMUNICATION BURKINA FASO Unité - Progrès - Justice CABINET

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

(MCOM N°004 - 2014)

Alain Edouard TRAORE

Officier de l'Ordre National

Ouagadougou, le 05 février 2014

Le Conseil des ministres s'est tenu le 05 février 2014

en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 15 mn

sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE,

Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations et autorisé des missions à l'étranger.

I. **DELIBERATIONS**

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté un rapport relatif aux résultats de l'appel d'offres international pour la réalisation de 360 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine.

Au terme de ses délibérations, le Conseil a marqué son accord pour l'attribution de marchés aux entreprises suivantes :

- MIDNIGHT SUN pour la réalisation de cent (100) forages positifs dans la région du Centre-Ouest, pour un montant de quatre cent six millions neuf cent cinquante mille cent quarante (406 950 140) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de six (06) mois;
- ASI-BF pour la réalisation de quatre vingt (80) forages positifs dans la région du Centre-Sud, pour un montant de quatre cent cinquante un millions soixante douze mille sept cent (451 072 700) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de six (06) mois;
- ASI-BF/SAIRA international pour la réalisation de cent (100) forages positifs dans la région du Sahel, pour un montant de six cent vingt trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent (623 199 300) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de six (06) mois;
- VERGNET HYDRO pour la construction de deux cent trente (230) superstructures et l'installation de deux cent trente (230) pompes à motricité humaine dans les régions des Cascades, du Centre-Ouest, du Centre-Sud et du Sahel pour un montant de six cent dix neuf millions cinq cent quatre-vingt mille huit cent trente (619 580 830) francs CFA TTC, avec un délai d'exécution de sept (07) mois.

Le montant total de ce marché s'élève à deux milliards cent millions huit cent deux mille neuf cent soixante dix (2 100 802 970) francs CFA TTC.

Le financement est assuré par le Fonds africain de développement à hauteur de 77% et par le budget de l'Etat à hauteur de 23%.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté un décret portant création, attributions et fonctionnement du Cadre de concertation et de dialogue entre l'Etat et les Organisations de la société civile au Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet d'instituer un espace de dialogue entre l'Etat et les Organisations de la société civile, afin d'exploiter au mieux leurs potentiels dans la mise en œuvre des projets et programmes du pays et de créer une synergie d'actions.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Conseil a examiné un projet de loi portant protection de l'enfant.

Ce projet de loi vise à actualiser le dispositif législatif en vigueur en permettant la célérité dans le traitement des dossiers impliquant les enfants et en assurant un meilleur fonctionnement des juridictions pour enfants.

Son adoption permettra de prendre en compte la problématique de la protection de l'enfant et de mettre à la disposition des acteurs chargés de sa protection un texte unique.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté un décret portant institution et organisation des examens de fin d'études des écoles publiques et privées de formation des personnels de santé paramédicaux et des sages-femmes.

L'adoption de ce décret vise à harmoniser les curricula et les diplômes des personnels de santé paramédicaux et des sages-femmes des écoles de formation publiques et privées en vue de garantir la qualité de l'enseignement dispensé.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EAU, DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'annuaire statistique 2012 sur la situation des ressources en eau, de l'assainissement, des eaux usées et excréta au Burkina Faso.

L'annuaire statistique 2012 fait ressortir des acquis en matière de desserte en eau potable des populations et présente les défis à relever pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

L'adoption de ce rapport permet de mettre à la disposition des utilisateurs des données statistiques fiables et actualisées sur plusieurs années.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets :

Le premier décret porte création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil national pour l'enfance (CNE).

L'adoption de ce décret permet de créer un dispositif juridique et règlementaire en vue d'assurer les fonctions d'orientation, de concertation et de décision pour la mise en œuvre de stratégies en faveur de l'enfant.

Le deuxième décret dote le Conseil national pour l'enfance (SP/CNE) d'un Secrétariat permanent.

Le troisième décret porte attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre la pratique de l'excision (SP/CNLPE).

L'adoption de ce décret permet au Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre la pratique de l'excision de se conformer au nouvel organigramme du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale et d'apporter des innovations pour plus de dynamisme dans la lutte contre la pratique de l'excision.

Le quatrième décret porte attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Conseil national multisectoriel pour la protection et la promotion des droits des personnes handicapées (SP/COMUD/handicap).

L'adoption de ce décret permet au Conseil national multisectoriel pour la protection et la promotion des droits des personnes handicapées de se conformer au nouvel organigramme du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale et de jouer pleinement son rôle dans le processus de prise en charge inclusive du handicap.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres a informé le Conseil de la visite de Son Excellence Monsieur Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger, le mercredi 5 février 2014 à Ouagadougou.

Il a par ailleurs fait au Conseil une communication relative au bilan de la participation du Premier Ministre, Son Excellence Monsieur Beyon Luc Adolphe TIAO, au forum Investir en Côte d'Ivoire (ICI 2014), du 29 au 31 janvier 2014 à Abidjan, sous le thème : « Secteur privé, levier d'une intégration sous régionale réussie ».

Placé sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, ce forum a connu la participation de plus de 130 opérateurs économiques burkinabè.

II.2. Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la coopération régionale a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso aux travaux de la 22^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2014 à Addis Abeba en Ethiopie, sous le thème : « Année 2014 comme année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ».

A ce sommet, le Burkina Faso a été désigné pour abriter dans le 2^{ème} semestre de 2014, un sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi à Ouagadougou.

II.3. Le ministre de l'Economie et des finances a fait au Conseil une communication relative aux conclusions des travaux de la seconde session 2013 du Comité national de pilotage des pôles de croissance (CNPPC) au Burkina Faso.

Le Conseil salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet Pôle de croissance pilote de Bagré et recommande le passage à l'échelle.

II.4. Le ministre de l'Administration territoriale et de la sécurité a fait au Conseil une communication relative à la rencontre des experts burkinabè et nigériens à Ouagadougou, sur le processus d'abornement de la frontière Burkina-Niger, dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêt rendu le 16 avril 2013 par la Cour Internationale de Justice.

Cette rencontre tenue du 1^{er} au 3 février 2014 à Ouagadougou faisait suite à celle du 21 au 24 octobre 2013 à Niamey. Une commission technique mixte d'abornement est envisagée pour l'exécution des travaux de bornage.

- **II.5.** Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement a fait au Conseil une communication relative à une réunion des ministres en charge de la communication, des télécommunications et des TIC de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) sur le financement de la transition numérique, le 07 février 2014 à Ouagadougou.
- **II.6.** Le ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale a fait au Conseil une communication relative à la grève de 48 heures observée par les travailleurs de la Fonction publique, les 4 et 5 février 2014, suite au mot d'ordre lancé par les organisations syndicales, en vue d'exiger la relecture de la grille indemnitaire.

Le Gouvernement réaffirme sa disponibilité au dialogue et instruit les ministres en charge du dossier à poursuivre les concertations en vue de parvenir à un accord avec les partenaires sociaux.

II. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Madame Rasmata **KABORE, Mle 84 109 J**, Conservateur des archives, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommée Directrice des archives administratives.

B. AU TITRE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

Monsieur Simon YAMEOGO, Mle 85 085 M, Journaliste, 1^{ère} Catégorie,
 5^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Kiswendsida Vincent de Paul **NIKIEMA, Mle 52 188 E**, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Bondé **BAGNAMOU**, **Mle 022 496 M**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Abdallah Youssef Chahine **TRAORE, Mle 53 583 T**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Ousmane **NANA**, **Mle 28 041 N**, Géographe, 2^{ème} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Moussa TRAORE, Mle 22 492 R, Inspecteur des Impôts,
 2ème classe, 8ème échelon, est nommé Conseiller fiscal au Projet Pôle de croissance de Bagré;

- Monsieur Maxime **SIB, Mle 23 721 H**, Inspecteur des Impôts, 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Conseiller fiscal à la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

- Monsieur Koudyamba Jacques **KIEMDE**, **Mle 30 697 U**, Commissaire de police, 1^{ère} Catégorie, 1^{er} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Tégawendé Justin **ZAIDA**, **Mle 245 808 U**, Enseignant-chercheur, est nommé Directeur du Laboratoire et de la certification à la Direction générale de l'Institut supérieur d'études de protection civile ;
- Madame Diénabou **SERE/COULIBALY, Mle 30 698 H**, Commissaire principale de police, 3^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommée Chargée de missions à la Direction générale de la Police nationale ;
- Monsieur Emanoël KABORE, Mle 57 715 C, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Chargé de missions à la Direction générale de la Police nationale;
- Monsieur Dagnidoma Alphonse YODA, Mle 217 558 C, Commissaire de police, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de la police nationale de la Sissili;
- Monsieur Mahamoudou **WANGRAOUA**, **Mle 120 762 C**, Commissaire principal de police, 3^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de la Police nationale du Tuy.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

- Monsieur Lazare **MOUNDIBAO**, **Mle 11 158 S**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique ;
- Monsieur Noraogo Léon **SAWADOGO**, **Mle 12 132 K**, Economiste planificateur, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique ;
- Monsieur Etienne **KABORE, Mle 31 968 M,** Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Bureau national des sols (BUNASOLS);
- Monsieur Ouiougou Elie **DIANDA, Mle 26 931 H,** Ingénieur des travaux agricoles, 2^{ème} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de la veille et de la promotion économique des filières agricoles (DPEFA).
- Monsieur Boukaré **KOANDA, Mle 207 371 C,** Technicien supérieur en pédologie, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire de l'Oudalan;
- Monsieur Adamou **THIOMBIANO**, **Mle 24 170 B**, Technicien supérieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire du Bazèga.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

- Monsieur Mathias **ZANTEA**, **Mle 48 101 G**, Conseiller des affaires culturelles, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;

- Madame Monique **OUEDRAOGO/ILBOUDO**, **Mle 212 190 U**, Administrateur des services touristiques, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Directrice de la formulation des politiques (DFP) ;
- Monsieur Joseph **OUEDRAOGO, Mle 36 617 A**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles (DSS);
- Monsieur Idrissa **ZOROM, Mle 206 327 A**, Juriste, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes (DCPP).

G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Hervé Claude **CONGO**, **Mle 59 687 B**, Conseiller en gestion des ressources humaines , 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des ressources humaines ;

H.AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

- Madame Delphine Marie Désiré **SAMANDOULGOU/ZONGO**, **Mle 17 620Y**, Conseiller des affaires économiques, 2^{ème} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice générale du Groupement d'intérêt public- Programme national de volontariat au Burkina Faso (GIP-PNVB).

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret nomme Monsieur Youma ZERBO, Mle 22 103 E, Administrateur civil, Administrateur au Conseil d'administration de la Société de développement intégré du Pôle de Bagré (BAGREPOLE).

Le second décret nomme Monsieur Youma ZERBO, Mle 22 103 E, Administrateur civil, Président du Conseil d'administration de la Société de développement intégré du Pôle de Bagré (BAGREPOLE).

B. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret renouvelle le mandat de Madame Nathalie Brigitte LINGANI/ISSENYAN, Mle 88 678 Y, Comptable, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration du Fonds d'entretien routier du Burkina (FER-B).

Le second décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds d'entretien routier du Burkina (FER-B).

Au titre du ministère des Infrastructures, du désenclavement et des transports :

Monsieur Adama Luc **SORGHO**, **Mle 22 627 B**, Ingénieur des travaux publics.

Au titre de l'Association des régions du Burkina (ARBF) :

Monsieur Maxime **KONE**, **Mle 102 463 J**, Président de l'Association des régions du Burkina.

Au titre de l'Association des Municipalités du Burkina (AMBF) :

Monsieur Dramane NIGNAN, Maire de la commune de Léo/Sissili.

Au titre de l'Organisation des transporteurs routiers du Faso (OTRAF) :

El Hadji Issoufou **MAIGA**, Secrétaire général de l'Organisation des transporteurs routiers du Faso.

Au titre des Chambres régionales d'agriculture du Burkina Faso :

Monsieur Saïdou **OUEDRAOGO**, Technicien supérieur en électromécanique, froid industriel et mécanographie.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des personnes ciaprès, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Dédougou.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

Monsieur Souaré GORO, Mle 34 829 W, Inspecteur des Impôts.

Au titre du personnel de l'ENEP de Dédougou:

Monsieur Boureima **OUEDRAOGO**, **Mle 27 214 H**, Conseiller pédagogique itinérant.

Au titre des élèves de l'ENEP de Dédougou:

Monsieur Anoukouma Michaël **DABIRE**, Elève-maître.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret porte renouvellement de mandats et nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration de la Maison de l'enfance André DUPONT de Orodara (MEADO) :

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

Madame K.E Cyrille **GANOU/BADOLO**, **Mle 26 189 J**, Administrateur des Affaires sociales pour un second mandat.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

Monsieur Inoussi Atikou **MAIGA**, **Mle 29 759 A**, Inspecteur des Impôts pour un second mandat.

Au titre du ministère de la Justice :

Madame Maïza **SEREME**, **Mle 130 249 L**, Magistrat, pour un premier mandat.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

Monsieur Mamadou **SERE**, **Mle 111 285 B**, Inspecteur du Travail pour un second mandat.

Le second décret renouvelle le mandat de Madame K.E Cyrille GANOU/BADOLO, Mle 26 189 G, Administrateur des Affaires sociales, Président du Conseil d'administration de la Maison de l'Enfance André DUPONT de Orodara (MEADO).

Le Ministre de la Communication

Porte-parole du Gouvernement

Alain Edouard TRAORE

Officier de l'Ordre National